



**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association
« Amis pour la non-violence »
Le 21 mars 2019 à 19h00
salle paroissiale de la Maladière à Neuchâtel**

Sont présentes et présents :

Mmes et MM. Derron Vreni, Dia Eddine Fadila, Domingos Joanna, Dubois Doris, Guerne Danielle, Héritier Violaine, Mura Antoinette, Perrenoud Claudia, Petruzzi Catherine, Schnegg Evelyne, Stierli Fabienne, Tschumper Dominique, Guerne, Francis, Schnegg Olivier, Schwaar Alain

Sont excusées et excusés :

Mmes et MM. Badoux Catherine, Guillod Joëlle, Steiner Brigitte, Tschumper Françoise, Tschumper Pierre

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive
2. Rapport du Comité sur l'activité de l'association pendant la période écoulée
3. Rapports de trésorerie et de l'organe de contrôle des comptes
4. Fixation des cotisations
5. Adoption du budget
6. Approbation des rapports et comptes
7. Election des membres du comité et de l'organe de contrôle des comptes
8. Propositions individuelles
9. Divers

Accueil

En qualité de présidente de l'association, Mme Dominique Tschumper ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux membres présents.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive a été envoyé par courriel aux membres, il est adopté à l'unanimité et sans demande de modification.

2. Rapport du Comité sur l'activité de l'association pendant la période écoulée

Le rapport du comité, faisant état des activités réalisées en 2018, a été envoyé par courriel aux membres de l'association. La présidente précise que deux conférences ont dû être annulées. Une en dernière minute en raison d'un désistement d'une école

et l'autre en dernière minute également en raison des problèmes rencontrés par M. Jean-François Bernardini lors de son déplacement depuis la Corse pour venir en Suisse.

La présidente annonce les événements à venir :

- conférence le 25 juin 2019 de 9h00 à 11h au Collège du Bas-Lac, 2074 Marin
- conférence pour les enseignants de quelques collèges neuchâtelois, prévue courant octobre 2019.

L'association compte au début de l'année 2019, une cinquantaine de membres et l'objectif pour 2020 serait d'atteindre une centaine de membres. L'appel à cotisation pour 2019 sera envoyé ces prochains jours.

Des flyers publicitaires ont été réalisés, le but étant de les distribuer lors des prochains concerts du groupe I Muvrini en Suisse (Montreux le 5 avril, Genève le 6 avril et Moutier le 7 avril 2019) et de les remettre aux membres afin qu'ils les distribuent à leur niveau.

3. Rapports de trésorerie et de l'organe de contrôle des comptes

Mmes Fabienne Stierli et Violaine Héritier, vérificatrices des comptes, attestent que les comptes qui lui ont été présentés concordent avec la réalité.

4. Fixation des cotisations

La présidente indique que le comité souhaite maintenir la cotisation à CHF 20.- et l'assemblée approuve cette décision.

5. Adoption du budget

Le budget indique un solde positif de CHF 415.- au 31 décembre 2019 (voir pièce jointe). Afin d'accroître ce budget, la présidente souhaite augmenter le nombre de membres, ceci dans le but d'effectuer des versements à l'association AFC-Umani une fois tous les frais de fonctionnement de l'association payés.

6. Approbation des rapports et comptes

Les vérificatrices des comptes sont remerciées de leur travail. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

7. Election des membres du comité et de l'organe de contrôle des comptes

La durée du mandat du comité est de deux ans et tous les membres sont reconduits à l'unanimité.

Composition du comité :

- présidente et caissière, Dominique Tschumper
- vice-présidente, Antoinette Mura
- secrétaire, Catherine Petruzzi

L'organe de contrôle des comptes est également renouvelé :

- 1ère vérificatrice des comptes : Fabienne Stierli
- 2ème vérificatrice des comptes : Violaine Héritier
- vérificatrice des comptes, remplaçante : Fadila Dia-Eddine

8. Propositions individuelles

Conférences dans les structures para-scolaires (8-12 ans)

Mme Joanna Domingos, collaboratrice au service de la Jeunesse à La Chaux-de-Fonds, demande si l'organisation de conférences peut être envisagée dans les structures para-scolaires (8-12 ans). Ce public n'étant pas celui visé par M. Bernardini, Mme Domingos suggère de proposer une conférence auprès des 12-17 ans, qui bénéficient d'animations socio-culturelles externes. La présidente lui indique que la demande officielle doit parvenir à l'association.

Annonces de conférences sur la non-violence hors association

Le 28 mars 2019, l'Association des parents d'élèves de La Tène, en collaboration avec l'Association des parents d'élèves de St-Blaise et le Centre scolaire de l'EOREN Bas-Lac, organisera une conférence et un spectacle avec la troupe Caméléon sur la violence en milieu scolaire. La conférence sera présentée par M. Daniel Favre, policier en charge de la prévention dans le Canton de Neuchâtel.

Mme Doris Dubois demande que ces conférences soient annoncées par courriel électronique aux membres de l'association.

Message de la non-violence à travers les contes

Mme Claudia Perrenoud, conteuse, propose de se rendre dans les établissements primaires pour faire passer le message de la non-violence.

Il lui faudrait un support écrit pour qu'elle puisse l'adapter aux plus jeunes, et éventuellement une formation. Par ailleurs, elle demande s'il est possible de participer à une conférence de M. Bernardini pour avoir une idée. Cette demande est acceptée par le comité.

Formation de formateurs sur la non-violence

Il est évoqué la question de l'enseignement de la non-violence en Suisse et il se pose la question de la formation de formateurs.

M. Francis Guerne explique qu'en Corse il existe des formations pour être formateur en non-violence.

M. Alain Schwab demande par quel biais on pourrait se former et quelle serait l'approche de la formation qui pourrait être dispensée. Dans un premier temps, la présidente suggère à M. Schwab d'écouter une conférence de M. Bernardini pour avoir une idée des concepts présentés. Elle précise par ailleurs que la formation donnée par Mme Stéphane Descaves dans le cadre de l'association est déjà un départ et que toute indication se trouve sur le site de l'association.

M. Olivier Schnegg indique qu'il existe des conférences à visualiser sur « YouTube », il faut taper « conférence non-violence ». La question de la formation des formateurs sera posée par la présidente et la vice-présidente lors de l'assemblée générale de AFC-UMANI du 6 juillet 2019 en Corse.

M. Francis Guerne fait part d'une expérience personnelle. Il s'est rendu à une manifestation pacifiste à Bastia dans le but de faire passer le message de la non-violence. Les personnes pressenties pour être formées ne sont pas obligatoirement des enseignants, ils peuvent être footballeurs, etc. mais tous les cas, ils ont la volonté de s'impliquer pour diffuser un discours sur la non-violence.

Facebook

Mme Fadila Dia Eddine propose de créer une page Facebook. Cette proposition est acceptée par la Présidente. Mme Domingos rend attentif l'assemblée au fait que cette plateforme n'est pas utilisée par les jeunes qui utilisent plutôt Instagram.

Une annonce pour les concerts du groupe I Muvrini à Montreux, Genève et Moutier sera placée sur le Facebook de l'Université de Neuchâtel.

9. Divers

Mme Evelyne et M. Olivier Schnegg s'occupent de la diffusion des flyers de l'association au concert du groupe I Muvrini à Moutier. Cet événement est chapeauté par l'association « Les rameaux de l'olivier », son but est de reverser CHF 1.- par place à AFC Umani.

La Présidente indique qu'Arc/nfo a écrit un article sur notre association. Elle déplore que l'adresse du site n'y ait pas été indiquée.

La séance est levée à 19h50


Prise et rédaction du P.-V. : Catherine Petrucci